

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES

ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

SESSIONS PRINCIPALE ET SUPPLEMENTAIRE 2024

RAPPORT EXTERNE

Epreuve écrite de français

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Présentation :

L'épreuve écrite de français mesure les connaissances et compétences linguistiques des candidats mais aussi leurs compétences langagières à travers des exercices prenant pour objet la syntaxe, la morphologie et le lexique, d'une part, à travers un travail d'écriture d'autre part.

Les trois parties de l'épreuve contribuent ainsi à attester la capacité à se former et à concevoir un enseignement de français, fondé sur un sens de la langue, une connaissance de son fonctionnement et de ses unités, une culture générale et une expression écrite à la fois normée et maîtrisée dans ses visées.

Conformément aux indications que l'on peut retrouver sur le site devenirenseignant.gouv.fr, l'on rappellera ici que le programme de l'épreuve est constitué :

- Du programme en vigueur de français du cycle 4,
- De la partie « L'étude de la langue au lycée » des programmes de français de seconde générale et technologique et de première des voies générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019).

Les connaissances et compétences prescrites dans ces programmes doivent être maîtrisées avec le recul nécessaire à un enseignement réfléchi du cycle 1 au cycle 3 de l'école primaire.

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- Une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- Une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- Une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 1



REMARQUES GENERALES

Etude de la langue et du lexique :

L'ensemble évalue des connaissances syntaxiques, morphologiques et lexicales mais surtout l'acquisition de démarches intellectuelles et d'un recul sur la langue française et son fonctionnement qui attestent la capacité des candidats à se former ensuite aux situations d'enseignement les plus variées sur ces objets.

Il résulte de ce premier point la primauté d'analyses sensées et de manipulations opératoires sur tout étiquetage. Ainsi, un choix de terminologie n'a pas vocation à être sanctionné, notamment quand il s'agit d'un élément qui en linguistique est sujet à débats.

Par exemple, les termes de « complément circonstanciel » ou de « complément de phrase » peuvent être également acceptables. En revanche, il est attendu de ne pas confondre une catégorie (comme celle des noms) et un rôle syntaxique (comme celui de complément).

En outre, si aucune consigne ne mentionne la nécessité de rédiger les réponses dans les deux premières parties de l'épreuve, il est ici nécessaire de souligner l'importance de proposer au jury des éléments aussi intelligibles que possible.

Une liste ou des mots donnés sans rappel de la question ni indication particulière échouent généralement à constituer une réponse démontrant les capacités d'analyse et de manipulation attendues.

En somme, pour réussir cette partie, les candidats doivent consolider leur connaissance de la grammaire scolaire pour pouvoir s'appuyer sur des bases solides et précises. On ne peut se contenter de souvenirs scolaires approximatifs.

Il apparaît que cette partie de l'épreuve peut valoriser un candidat capable de faire preuve de précision et de rigueur dans l'analyse de la langue, qualités attendues d'un futur professeur des écoles.

Réflexion et développement

Le temps imparti tout comme la visée de l'épreuve ne conduisent pas à attendre des candidats une composition relevant de la dissertation. Une réflexion structurée en plusieurs paragraphes, amenée par une brève introduction, achevée par une courte conclusion, illustrée d'exemples divers, répond aux attentes, quand elle est en outre rédigée dans une langue répondant aux normes de l'écrit.

L'enjeu est réflexif et démonstratif avant toute chose. Cela implique d'une part une prise en compte du sujet et d'autre part la mobilisation d'une culture générale et personnelle.

Cette partie de l'épreuve prend appui sur la lecture d'un texte, extrait de fiction ou de littérature argumentative. Cela signifie que le sujet prolonge une réflexion de formation culturelle et personnelle engagée par le texte.

L'épreuve n'est pas un commentaire de texte, mais bien un développement à partir du sujet proposé. Il convient toutefois de ne pas négliger le texte ni, à l'inverse, de n'utiliser que ce texte comme références dans les exemples à donner pour illustrer et renforcer la démonstration faisant le corps de l'exercice.



REMARQUES SPECIFIQUES

Cette année, les copies ont dans leur majorité montré le sérieux avec lequel les candidats et candidates avaient préparé cette épreuve. Les principes rappelés ci-dessus, en particulier, sont désormais assez largement partagés.

Quelques points de vigilance et conseils, néanmoins, peuvent être ici énoncés pour aider les futurs candidats et leurs formateurs, à cerner les écueils que cette session, comme les précédentes, a pu mettre au jour.

Sur la grammaire

Le jury ne peut que rappeler que l'analyse grammaticale peut se situer à des niveaux précis et explicites que sont : le phonologique, le morphologique, le sémantique, le syntaxique. Sans être spécialistes, les candidats ont à connaître ces distinctions, pour leur enseignement à venir plus encore que pour cette épreuve.

Il importe en particulier d'éviter de confondre des éléments sémantiques et syntaxiques quand il est question d'analyser des fonctions. Dans l'analyse d'un complément, l'indication « de temps », « de manière », par exemple, est d'ordre sémantique et non syntaxique.

Ainsi la consigne :

« Analysez la fonction grammaticale de chaque groupe nominal souligné : Cela aussi attendrissait Gus d'une façon inattendue : l'abandon sans retenue, l'aveu sans gêne de sa dépendance envers un être étranger. »

Elle appelle une réponse d'abord syntaxique : « d'une façon inattendue » est un complément de phrase ou un complément circonstanciel. Ecrire que ce groupe indique comment Gus est attendri ou qu'il s'agit d'un complément de manière ne porte que sur des considérations sémantiques.

Dans cette même perspective, il est attendu des candidats qu'ils manifestent une connaissance, voire une bonne pratique, des manipulations centrales dans l'analyse grammaticale, que sont la suppression, le déplacement, le remplacement, la pronominalisation.

Ce sont de tels « tests » qui sont attendus pour répondre à un énoncé comme :

*« Dans l'extrait suivant, indiquez la fonction grammaticale de chaque groupe souligné. Proposez, pour chaque fonction, une manipulation qui vous permet de la justifier : Dans *Le Mur invisible*, un roman de Marlen Haushofer, une femme passe quelques jours de vacances dans un chalet, à la montagne »*

Les questions « qui ? » ou « quoi ? » pour identifier un complément d'objet ou un sujet sont ainsi obsolètes dans les pratiques de classe et erronées sur le plan linguistique puisqu'elles relèvent du sémantique quand on vise une analyse syntaxique. Nombre de candidats ne déjouent pas ce piège et font de « quelques jours de vacances » un complément de temps, quand il était à leur portée d'y voir un complément du verbe « passe », en mobilisant les tests de suppression et déplacement.

La morphologie, enfin, est régulièrement convoquée pour l'analyse des formes verbales. Il n'est pas rare de trouver un énoncé tel que :

*« a. Comment expliquer l'emploi du présent de l'indicatif dans les lignes ci-dessus
b. Identifiez le mode et le temps de « on serait » et justifiez leur emploi. »*

Si les éléments fondamentaux de la morphologie verbale sont généralement maîtrisés (radical, désinences personnelles), il est fréquemment regretté par le jury que l'emploi des temps soit source de lacunes ou de confusions, et que le mode et le temps ne soient pas différenciés.



Sur l'analyse lexicale :

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats et candidates principalement sur deux points.

D'une part, certaines consignes impliquent de se situer sur un niveau d'analyse morphologique, qu'il ne faut en aucun cas négliger.

Considérons la consigne suivante :

« Analysez la formation lexicale du mot « insurmontables » et précisez le sens de chacun des éléments qui le composent. »

On attend ici la maîtrise d'éléments simples comme les notions de préfixe, radical et suffixe. Des éléments de lexicologie seront à mobiliser par les professeurs des écoles, comme la composition, la dérivation, les familles de mots, l'étymologie et le jury s'attend légitimement à en trouver des manifestations dans les copies.

D'autre part, les énoncés appliqués au texte ne rendent pas celui-ci accessoire. Dans la consigne, par exemple :

« Relevez trois procédés lexicaux (comparaisons ou métaphores, champs lexicaux...) qui caractérisent le travail de l'écrivain. Vous justifierez votre choix. »

De nombreuses copies omettent de citer le texte ou n'organisent pas leur réponse de manière assez claire. En outre, dans ce type d'exercices, le texte devient un contexte qui éclaire voire infléchit le sens des mots ciblés ou inversement. La justification demandée est bien souvent considérée comme un détail, or elle est loin d'être secondaire pour le jury.

Sur la partie « réflexion et développement » :

La pratique régulière de l'écriture pour soi comme pour autrui, dans des contextes et des visées variés est le principal levier pour préparer efficacement cette partie de l'épreuve.

Son caractère démonstratif a déjà été rappelé. Le but est de conduire un raisonnement de nature à porter quelques idées pertinentes. Notons en outre que le jury est très ouvert sur les références mobilisées. L'épreuve n'évalue pas des connaissances en Lettres, mais une culture personnelle, cohérente et construite.

De ces précisions découle des focales pour le jury qui peuvent ici être proposées comme autant de critères de réussite :

- Le propos constitue une réponse claire, construite et cohérente
- Le propos est écrit avec une syntaxe et une orthographe correctes, avec un lexique approprié.
- Le propos mobilise des références variées, littéraires et autres.
- Le propos expose des fonctions variées de l'écriture, dans les relations aux autres, pour soi, dans une dimension psycho-affective, cognitive, sociale ou politique



Epreuve écrite de mathématiques

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Présentation :

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 1

REMARQUES GÉNÉRALES

Le sujet comportait 5 exercices indépendants abordant des thèmes mathématiques très variés (proportionnalité, fonctions, statistiques, géométrie, probabilités, arithmétique, algorithmique), valorisant différents types de compétences (calcul, modélisation, recherche, connaissances, automatismes) et de difficultés graduelles, permettant ainsi de valoriser tous les talents.

REMARQUES SPÉCIFIQUES

Exercice 1

Débutant par des questions élémentaires nécessitant tout de même de connaître les formules de périmètre et de volume, l'exercice se poursuit avec une question subtile donnant à étudier la fonction jauge, c'est-à-dire le lien entre la hauteur d'eau dans un récipient, et le volume d'eau correspondant. Chacun comprend que si le récipient est « droit », la hauteur est proportionnelle au volume, mais qu'il en va différemment si le récipient est évasé. Pour ce genre d'exercices, il peut être très utile de faire des représentations, et même de les faire figurer sur la copie, ce qui permet de montrer au correcteur qu'une réflexion pertinente a été élaborée. L'exercice se poursuit avec des questions de statistiques permettant de réfléchir à la différence fondamentale qu'il y a entre moyenne et médiane. Si on a une série 1-2-3, la moyenne et la médiane sont égales à 2. Si, à présent, on remplace le 3 par 300, la moyenne change, mais pas la médiane.

Exercice 2

Il s'agit d'un exercice destiné à apprécier les connaissances intra-mathématiques d'un candidat. Quelques remarques. L'ensemble des décimaux (D) est inclus dans



l'ensemble des rationnels (\mathbb{Q}). Dès lors, si on considère un nombre x qui, de toute évidence est décimal (nombre fini de chiffres après la virgule), et que l'on demande si x est un rationnel, la réponse est positive. Par ailleurs, lorsqu'on demande si le produit de deux entiers impairs est toujours impair, il convient de le montrer dans le cas général (donc en utilisant des lettres). Le « montrer » avec un exemple ne montre rien. Le « montrer » avec deux, trois (et même davantage...) exemples est tout autant nul sur le plan logique. Seule la démonstration littérale permet de conclure. Il n'y a pas d'autre alternative.

Exercice 3

Cet exercice portait en substance sur des probabilités en lien avec les différents résultats que l'on peut obtenir lorsque l'on lance deux dés. Même si cela n'est pas demandé, il est conseillé, lorsque l'on fait des probabilités de représenter l'univers, c'est-à-dire l'ensemble des résultats possibles. Une fois cet univers défini, il suffira ensuite, question par question, de recenser l'ensemble des résultats souhaités, et de faire le quotient du souhaité (favorable) sur le possible. Une probabilité n'étant rien d'autre que le quotient de deux surfaces : la surface souhaitée sur la surface possible.

Exercice 4

Cet exercice un peu ardu demandait de bien savoir modéliser un contexte, c'est-à-dire de mathématiser une situation. Il était par exemple dit que 8 plots étaient disposés à intervalles réguliers sur une piste de 200 mètres. Connaître la distance entre deux plots consécutifs revient au traditionnel problème des intervalles (les piquets et les clôtures). Une manière efficace de s'en sortir est, là encore, de faire un croquis, et même de le faire figurer sur la copie. Faire des représentations pertinentes, c'est aussi cela faire des mathématiques.

Exercice 5

Il s'agissait encore d'un exercice de modélisation : un exercice où, si l'on prend le temps de bien lire l'énoncé, de faire des petits dessins, d'avancer pas à pas, les difficultés s'amointrissent. L'exercice se poursuivait avec quelques questions sur SRATCH qui, en plus d'être de difficultés modestes, avaient l'avantage, en se situant en dernière question du dernier exercice, de ne pas rebuter le candidat.

Conseils généraux

- Réaliser des représentations aussi fréquemment que possible.

Concomitamment à la lecture approfondie de l'énoncé, et d'ailleurs pour soutenir cette lecture, il est souvent utile, même si cela n'est pas exigé par l'énoncé, de procéder à des représentations, des croquis. Cela était nécessaire pour percevoir ce qui se jouait avec les fonctions jauge (Exercice 1), modéliser le lancer de dés (Exercice 3), visualiser la disposition des plots sur la piste (Exercice 4), ou des élastiques sur le géoplan (Exercice 5).



- Maîtriser les notions mathématiques de base.

Il s'agit naturellement là de l'exigence centrale. Il est par exemple indispensable d'être à l'aise avec les conversions d'unités, les formules élémentaires d'aires et de volume, avec Thalès et Pythagore, ou les pourcentages. Il convient également de savoir manipuler les expressions littérales : un nombre impair s'écrit $2n+1$, une droite a pour équation $y = Ax+B$, A mesurant la vitesse avec laquelle la droite « monte ou descend » et B nous renseignant sur l'endroit où la droite coupe l'axe des ordonnées.

Enfin, acquérir les concepts mathématiques nécessite du temps. Il est donc indispensable de s'entraîner fréquemment, de manière *répétitive* (afin d'acquérir des réflexes) notamment en s'exerçant à partir des anciens sujets ou d'ouvrages de collèges mettant en valeur le calcul et le raisonnement.



Epreuves écrites d'application

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Présentation :

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- Sciences et technologie ;
- Histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- Arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 1



Epreuve écrite d'application

« Sciences et technologie »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

REMARQUES GÉNÉRALES

L'équilibre entre les questions scientifiques et les questions de nature pédagogique et didactique est en faveur des questions scientifiques. Des lacunes assez importantes sont rencontrées dans les deux types de questions. Ce point souligne l'importance de la nécessité d'une préparation rigoureuse permettant une maîtrise suffisante (sans être spécialiste) des trois domaines suivants :

- Connaître la nature de la science et de la technologie (et comment les savoirs se sont construits et se construisent actuellement) ;
- Identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques et technologiques simples ;
- Connaître les enjeux liant science, technologie et société.

REMARQUES SPÉCIFIQUES

Concernant la session principale, tous les candidats se sont engagés dans la partie 1 (SVT), même partiellement. Certains candidats n'ont pas traité la partie 2 et surtout la partie 3 (Physique-Chimie), ce dernier élément peut s'expliquer par une certaine difficulté perçue par les candidats ou bien par le fait que c'était la dernière partie à rédiger.

La partie traitant de la technologie est la plus réussie par les candidats. En effet, les informations apportées par les documents permettaient d'obtenir de meilleurs résultats pour cette partie et nécessitaient moins de connaissances scientifiques.

Les candidats ont donc éprouvé davantage de difficultés à répondre aux questions de Physique-Chimie qui étaient en rapport avec le programme d'électricité et la conversion d'une masse accompagnée d'un calcul de volume à partir d'une masse volumique donnée. Ce sont des calculs simples, les candidats aux futures sessions doivent veiller à bien maîtriser les compétences calculatoires simples contextualisées aux domaines des sciences et de la technologie.



Pour la session supplémentaire, les parties 1 et 2 (SVT et Chimie) sont les plus réussies par les candidats. En effet, les informations apportées par les documents et les connaissances assez simples qu'ils devaient maîtriser leur ont permis de bien réussir ces deux parties. La partie 3 est légèrement moins bien réussie mais demeure satisfaisante (la première sous-partie où il y avait davantage d'extractions d'informations sur les documents présents a mieux été réussie, la sous-partie avec des éléments de codage, un peu moins).

Il est à noter que pour les deux sessions, les réponses ne sont souvent pas assez rigoureuses d'un point de vue scientifique, ce qui est important à mettre en œuvre par les candidats qui obtiendront le CRPE et qui enseigneront les sciences et la technologie à leurs élèves (ne pas oublier les unités, utiliser les connecteurs logiques à bon escient, distinguer l'observation des résultats de leur interprétation avant d'aboutir à une conclusion, bien maîtriser les notions et les concepts pour pouvoir les enseigner ensuite sans introduire d'approximations voire d'erreurs scientifiques, etc.) ;

Il est conseillé de bien prendre le temps de lire les documents pour tenter de rédiger une réponse. Il est également important de faire preuve de rigueur scientifique et de complétude lorsque l'on traite des questions.

Deux derniers points sont à souligner pour les deux sessions :

- Les modes de communication scientifiques ne sont souvent pas assez maîtrisés. Par exemple, un graphique ou un tableau doit comporter un titre, un schéma ou un dessin, accompagné de légendes. Les éléments présents dans les cases d'un tableau doivent résumer l'idée à communiquer le plus possible, etc.
- Certains candidats éprouvent des difficultés à synthétiser leurs réponses, celles-ci sont inutilement longues et délayées. Cela fait perdre du temps à ces candidats qui sont alors pénalisés à cause du manque de temps à consacrer aux questions suivantes.



Epreuve écrite d'application

« Histoire, géographie, enseignement moral et civique »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve comporte deux parties choisies dans les trois enseignements. Chacun des exercices comporte deux ou trois questions s'appuyant sur l'exploitation d'un dossier documentaire plus ou moins fourni. Les questions posées impliquent notamment une réflexion sur l'usage des documents et la présentation de propositions pédagogiques (séquences, séances, trace écrite...).

Le programme de l'épreuve écrite d'application du domaine histoire, géographie, enseignement moral et civique est constitué des programmes en vigueur d'histoire et géographie et d'enseignement moral et civique des cycles 3 et 4.

REMARQUES GÉNÉRALES

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessaire lecture attentive du sujet afin de cibler les notions essentielles à construire. Il insiste également sur la nécessité de bien distinguer connaissances et compétences.

Il est conseillé de se préparer en s'appuyant sur le site Eduscol (<https://eduscol.education.fr/>) permettant de s'approprier les programmes d'histoire, géographie et enseignement moral et civique des cycles 3 et 4.

Il est également conseillé aux candidats de s'exercer à construire des séquences d'apprentissage et des séances structurées.

Le travail lors de la préparation au concours devra consacrer une part importante à l'appropriation des notions enseignées au cycle 3. La séance proposée doit être correctement replacée à la fois à l'intérieur du cycle et de la séquence présentée pour montrer la construction progressive de la ou des notions.

Dans la séance proposée, le candidat devra faire apparaître le titre de la séance, sa place dans la séquence, le ou les objectifs d'apprentissage, les compétences travaillées, la durée de chaque étape et les consignes données aux élèves (rôle de l'enseignant, activités des élèves). Le candidat devra donc maîtriser le vocabulaire approprié à la discipline.

Le jury recommande d'envisager une mise en œuvre qui permette aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages sans pour autant qu'elle soit ludique. Il est ainsi préconisé de limiter la seule observation des documents et le prélèvement d'informations au profit d'une réelle transmission de nouveaux savoirs.



REMARQUES SPECIFIQUES

Le jury a pu apprécier la mobilisation des documents et l'exploitation de manière pertinente des corpus documentaires. A également été appréciée la pertinence des réponses qui contextualisent les documents en proposant des exploitations pédagogiques appropriées au regard des programmes.

De manière générale, on relève des propositions de séquences pédagogiques précises, construites et appuyées sur une association pertinente des documents sélectionnés adaptés aux élèves de cycle 3.

Le jury souligne la présence dans certaines copies d'arguments clairement justifiés par une mise en perspective historique et géographique du ou des documents retenu(s), et qui s'accompagne de propositions de productions de traces écrites.

Le jury a apprécié :

- les propositions pédagogiques ancrées dans le quotidien des élèves et dont la conception de séance comprenait différentes phases et indiquait le rôle du professeur des écoles et la tâche de l'élève ;
- la présentation du lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les autres champs disciplinaires (sciences...) ;
- la capacité des candidats à identifier des notions et des compétences. La structure d'une séance est bien maîtrisée par une majorité des candidats. Les documents ont été compris.

Cependant, certaines copies témoignent d'un manque de maîtrise des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique et de leurs enjeux. Les notions scientifiques propres à ces disciplines ne sont pas toujours suffisamment maîtrisées.

Certains choix des documents ne sont pas justifiés voire inadaptés aux attendus des programmes et des compétences des élèves. Certaines copies ne proposent pas d'exploitation des documents du dossier documentaire.

Certaines copies montrent une analyse insuffisante du sujet et ne détaillent pas une séance d'enseignement suffisamment structurée.

Certaines séquences d'enseignement sont parfois trop abstraites, voire manquent de précision et ne répondent pas au cadre défini dans la consigne : titre, compétences et connaissances travaillées.

Les exploitations pédagogiques proposées manquent parfois de précisions et restent abstraites, ne permettant pas de percevoir les justifications et les choix opérés par les candidats dans l'utilisation des corpus documentaires. Elles peuvent s'avérer ne pas être adaptées au niveau des élèves. Par ailleurs, beaucoup de candidats ne proposent pas de trace écrite produite avec les élèves quand cela est pourtant demandé par le sujet. On peut observer également des difficultés à bien cibler les notions à construire et les principales compétences à développer chez les élèves.

Il a été observé dans quelques copies des exploitations pédagogiques inappropriées, soulevant des aspects éthiques relatifs au traitement de certaines parties du programme.

Le jury relève aussi une absence d'utilisation du vocabulaire spécifique de la discipline et une méconnaissance des liens entre les thématiques abordées et d'autres champs disciplinaires qui pourraient être sollicités.



Epreuve écrite d'application

« Education musicale, arts plastiques, histoire des arts »

DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE

Au titre d'une session, la commission nationale compétente détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants : éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points.

REMARQUES GÉNÉRALES

L'épreuve écrite d'application en Arts du CRPE repose sur un corpus d'œuvres de référence disponible sur le site eduscol.education.fr. Il est impératif que les candidats se familiarisent avec ce corpus en amont de l'épreuve.

L'évaluation porte principalement sur la **polyvalence attendue chez un professeur des écoles**, plutôt que sur une expertise pointue dans un domaine artistique spécifique.

Le jury n'attend donc pas des séances ou séquences parfaitement abouties ou rigoureusement analysées d'un point de vue disciplinaire. **L'objectif pour le candidat** est de proposer des organisations pédagogiques concrètes, permettant de rendre les programmes artistiques opérationnels tout en favorisant les apprentissages artistiques des élèves. Il s'agit notamment de prendre en compte les **articulations entre pratiques sensibles, apports culturels et différents étayages**, tant sur le plan propre aux arts qu'au niveau transversal.

L'enseignement des arts ne doit pas se limiter à un modèle figé. Il vise à engager les élèves dans une **expérience sensible et sensorielle**, initiant un mouvement qui va de l'expérience vécue vers la construction des savoirs. Les activités et apprentissages artistiques mobilisent toujours un va-et-vient entre **réflexion et pratique**, même de façon modeste dans les différents cycles de l'école.

Cet enseignement repose sur l'**expression personnelle**, la **pensée divergente**, et les pratiques individuelles ou collectives nourries par une dynamique de projet. Ces éléments sont à envisager autant du point de vue des expériences offertes aux élèves que des apprentissages structurés par l'enseignant.

Par conséquent, il n'est pas attendu du candidat qu'il restitue un modèle figé d'enseignement des arts plastiques, de l'éducation musicale ou de l'histoire des arts. Ce qui est évalué, c'est la capacité à mobiliser des **compétences de professeur des écoles**, en vue d'une réflexion



sur une **pédagogie du sensible par le sensible**.

Les sujets de l'épreuve écrite d'application du domaine Arts peuvent inviter le candidat à **analyser** ou **concevoir une fiche de préparation**, en lien avec les trois cycles. Lorsque l'on demande une analyse critique de fiches de préparation ou de comptes rendus de séances, il s'agit pour le candidat d'identifier et d'évaluer les **points forts et faibles** de la proposition initiale. Il est ensuite attendu qu'il propose des **ajustements** ou pistes d'amélioration.

REMARQUES SPECIFIQUES

Le jury insiste sur l'importance pour les candidats de faire apparaître clairement dans leurs copies les éléments suivants :

1. Le **point d'appui** sur les programmes, démontrant une bonne compréhension de ceux-ci, et la manière dont ils sont utilisés pour concevoir et organiser la séance.
2. Les **compétences visées et travaillées** au cours de la séance, en envisageant quelques observables dans la pratique des élèves qui témoigneraient de l'acquisition progressive de ces compétences.
3. **La construction didactique** de la séance ou de la séquence et les différentes étapes de la mise en œuvre pédagogique propres aux disciplines artistiques concernées (L'histoire des arts faisant exception, car il n'existe pas à proprement parler de didactique spécifique pour cet enseignement).

Les documents fournis dans le dossier documentaire constituent des points de départ pour nourrir la réflexion et structurer le développement, que le candidat choisisse d'analyser ou de concevoir une fiche de préparation. Il est libre de mobiliser tout ou partie de ces documents dans son argumentation.

L'analyse de la séance peut être envisagée sous diverses approches, mais dans tous les cas, il est attendu du candidat une réponse **clairement organisée et structurée**, comprenant une introduction, un développement et une conclusion. De plus, dans le cadre d'un concours de recrutement de professeur des écoles, le jury se montre très attentif à **la qualité de la langue écrite**, tant du point de vue de la syntaxe que de la maîtrise de l'orthographe.

